

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lynda Morin

<https://www.cadre21.org/membres/359e3150b6a0903f0c916b00>

Date d'obtention : 2021-03-13 21:45:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer la personne qui dénonce la situation de sextage en appliquant la fiche de questions du protocole. Rencontrer toutes les personnes qui ont reçu ou vu les images toujours en remplissant la fiche de questions du protocole faisant état de la situation. Ces rencontres permettront de corroborer les faits.
- 2- Confisquer les appareils contenant les images et ou vidéo.
- 3- déterminer si l'instigateur a été impulsif ou malveillant. Si impulsif on le rencontre et on remplit la fiche sexto et on confisque l'appareil. S'il est malveillant, on le rencontre on explique la situation et on confisque l'appareil sans faire la fiche du protocole.
- 4- Appeler les policiers afin qu'ils prennent la suite des choses.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- On applique le protocole sexto lorsque la personne qui vient nous rencontrer pour dénoncer est dans notre établissement. Si c'est une autre personne hors établissement, on le réfère au service de police
- 2- On ne regarde jamais les images ou les vidéos car c'est de la pornographie juvénile et c'est un acte criminel
- 3- On réfère les journalistes au centre de services scolaires
- 4- Nous ne sommes pas mandataire du service de police.
- 5- Important de rencontrer individuellement toutes les personnes impliquées afin de faire état de la situation et de l'étendue.
- 6- Remplir une fiche protocole pour chaque élève impliqué et les rencontrer individuellement sauf pour l'instigateur si l'acte a été malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

1-La confiscation de l'appareil. En effet, les adolescents sont très "attachés" à leur appareil il leur est difficile de le délaissier. Je trouve plus difficile lorsque les élèves ne collaborent pas dans la situation à nous remettre leur appareil. Je trouve plus délicat de confisquer l'appareil à la victime qu'à l'instigateur.

2-Collecter le nom de tous les élèves et/ou personnes impliquées et les rencontrer: ou cela commence et ou cela s'arrête. J'ai le souci de ne pas passer à côté afin que l'intégrité de la victime soit préservée.